



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 13/2022

Vevey, le 2 juin 2022

Ne pas diffuser
Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal le jeudi 16 juin 2022

Réponses aux vœux de la commission de gestion, exercice 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 65ss du Règlement du Conseil communal, du 10 octobre 2014, la Municipalité répond comme suit aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2021.

SUIVI DES VŒUX - REPORT DE L'EXERCICE 2020

ACCUEIL ET POPULATION

Vœu 02/2021

La CoGest souhaite que la municipalité donne le statut de répondant pour tout ce qui concerne les projets liés aux développements et à la gestion des sites internet au secteur communication avec appuis de la DSI et non plus l'inverse.

⇒ La Cogest 2022 souhaite savoir si la nouvelle directive relative à la communication et à la gestion des réseaux sociaux de la Ville de Vevey a été transmise à la Municipalité actuelle.

Réponse : Une nouvelle stratégie de communication numérique relative à la gestion des réseaux sociaux et des sites Internet gérés par la Ville est en cours d'élaboration et sera soumise à la Municipalité dans les meilleurs délais. Il en découlera la réponse aux postulats de MM. Molliat et Bertschy.

FAMILLE, EDUCATION ET SPORT / BÂTIMENTS, GÉRANCE ET ÉNERGIE

Vœu 03/2021

La CoGest souhaite limiter l'impact des futurs travaux concernant les collèges sur la vie scolaire (ne pas multiplier les interventions) via notamment une bonne synchronisation avec la DAIE.

⇒ La Cogest 2022 souhaite que ce souci soit maintenu pour les travaux à venir.

Réponse : Le Service de la Famille, de l'éducation et du sport, partenaire direct des deux établissements scolaires de Vevey, veille, dans le cadre de ses compétences et responsabilités, à répondre au mieux aux besoins et attentes des élèves et des professionnels en milieu scolaire.

Dans le cadre de la rénovation du bâti scolaire, le service continuera à garantir que les conditions d'enseignement et d'études restent optimales; une attention toute particulière sera ainsi portée sur la coordination et la synchronisation des travaux pilotés par les services de la Ville afin de réduire au maximum, voire éliminer complètement l'impact de ceux-ci sur la vie scolaire, comme souhaité par la commission de gestion.

COHÉSION SOCIALE / URBANISME ET MOBILITÉ

Vœu 08/2021

Ce vœu 2020 était déjà une suite du vœu n° 7/201. La CoGest souhaite que la Municipalité propose rapidement une politique du logement claire.

⇒ La Cogest 2022 souhaite que cette politique du logement claire soit effectivement proposée rapidement.

Réponse : Le mandat d'étude « objectif logement », soutenu par le Canton, a été réactivé début 2022, avec des ateliers au niveau municipal. Les grandes lignes étant définies, une présentation au Conseil communal est envisagée pour la fin de l'année 2022.

BÂTIMENTS, GÉRANCE ET ÉNERGIE

Vœu 10/2021

La CoGest souhaite que la gestion des places de parc au terrain de foot de la Veyre soit reprise en main. Il a été constaté que les 16 places théoriquement disponibles pour le terrain sont occupées par divers autres usagers. Il faudrait que gérance revoie la convention et l'application de celle-ci. En plus, il serait opportun d'ajouter le marquage au sol pour deux à trois places de parc sur l'espace bétonné vide au même niveau que le terrain, éventuellement en limitant les places deux-roues actuellement trop nombreuses.

⇒ La Cogest 2022 souhaite savoir si cette situation a évolué.

Réponse : un contrôle du stationnement est effectué par la société Securitas pour les 16 places théoriquement disponibles pour les usagers du terrain de football. L'ajout de places est à l'étude, la problématique devrait pouvoir être réglée d'ici le 30 septembre 2022.

TRAVAUX PUBLICS, ESPACES VERTS ET ENTRETIEN

Vœu 15/2021

La CoGest souhaite une communication de la Ville par rapport au deuxième essai de mise en place de poubelles de tri sélectif public après l'expérience réussie de Dolce Riviera.

⇒ La Cogest 2022 souhaite connaître les résultats des essais de tri sélectif.

Réponse : Le service Travaux publics, espaces verts et entretien a organisé du 21.6 au 22.10.2021, un essai en vue de la sensibilisation des citoyens au tri sélectif public. Le but de cette action est de répondre aux besoins de la population, diminuer le littering, contribuer à une empreinte écologique plus faible et donner l'image d'une commune axée sur le développement durable. Ainsi, 13 totems de tri composés chacun d'une structure porteuse en métal, des quatre conteneurs en plastique – deux pour les ordures incinérables, un pour le PET et l'autre pour l'Aluminium – et des panneaux explicatifs incitant au tri sélectif ont été installés sur le littoral, de la place Melchers aux Bains Payes.

Les résultats de cette période d'essai sont les suivants :

- collecte de PET -> 760 kg poids net du PET apte au recyclage, sur 1340 kg, c'est-à-dire un taux de qualité (réussite) de 60% avec un 40% de matières « étrangères », principalement du verre, mais aussi du flaconnage et des emballages de nourriture ;

- collecte d'Aluminium -> 300 kg poids net d'Aluminium apte au recyclage, sur 330 kg, c'est-à-dire un taux de qualité (réussite) de 90% avec un 10% de diverses matières « étrangères ».

A titre d'information, pour l'édition « tri sélectif public 2022 », un conteneur destiné à accueillir le verre remplacera un des deux conteneurs pour les ordures ménagères.

BÂTIMENTS, GÉRANCE ET ÉNERGIE

Vœu 16/2021

La CoGest souhaite que les informations relatives au groupement forestier de la Veveyse soient intégrées au rapport de gestion.

- ⇒ La Cogest 2022 souhaite vivement avoir de plus amples informations sur le groupement forestier.

Réponse : Les informations relatives au groupement forestier de la Veveyse ont été transmises et se trouvent maintenant dans le rapport définitif de la commission de gestion. Les nouvelles demandes relatives au Groupement forestier de la Veveyse ou à une autre entité ne dépendant pas d'un service communal, mais faisant l'objet d'une représentation municipale sont à adresser directement à l'entité ou au représentant attitré via une catégorie - Autres vœux.

Vœu 19/2021

La Cogest souhaite émettre une série de vœux relatifs aux Bains Payes.

- ⇒ La Cogest 2022 se réjouit que certains travaux aient été entrepris, mais souhaite que d'autres demandes soient poursuivies, en particulier concernant la mise aux normes des barrières de la terrasse sur le toit.

Réponse : Les travaux de mise aux normes des barrières sont prévus au budget 2022 d'entretien des propriétés communales ; l'exécution est prévue pour cet automne.

VOEUX 2022

Comme les années précédentes, la Cogest a souhaité joindre aux vœux pour l'exercice 2021 certains vœux émis pour l'exercice 2020 déjà et dont la réponse n'est pas jugée suffisante.

ÉCONOMIE, TOURISME ET VIGNES

Vœu 01/2022

La COGEST suggère de mettre dans les prochains rapports de ce bureau des indicateurs (développement économique, nuitées, vins, etc.) qui permettent de voir l'évolution des choses dans le temps et de faire éventuellement des comparaisons avec d'autres communes.

Réponse : Le bureau de l'économie, du tourisme et des vignes a pris note des vœux de la COGEST. Pour les futurs rapports, il cherchera à ajouter un maximum d'indicateurs pertinents afin d'avoir une vision globale de la ville concernant son économie, son tourisme et ses vins.

DURABILITÉ

Vœu 02/2022

La Cogest souhaite que les critères permettant d'obtenir ou non l'autorisation d'utiliser – voire de bloquer temporairement – les rues lors de la Fête des Voisins soient mieux définis et qu'ils soient clairement communiqués à la population.

Réponse : Un débriefing de la Fête des voisin-es aura lieu en collaboration avec le Service de la cohésion sociale, qui pilote ce projet, avec retour des organisateurs et organisatrices et la prise en compte de leurs suggestions. La problématique de la fermeture des rues a effectivement été abordée dans les quartiers visités par Gabriela Kämpf et Christyl Vasserot, cheffe de service le 20 mai 2022. Une attention doit y être portée avec un suivi de l'application de ces demandes de fermetures par ASR.

Vœu 03/2022

La Cogest souhaite que les actions permettant à la population de réparer ce qui peut l'être et de récupérer ce qui est encore utilisable soient encouragées.

Réponse : Le Bureau de la durabilité encourage à travers diverses actions la population à réparer ce qui peut l'être et de récupérer ce qui est encore utilisable, notamment avec les actions suivantes :

- *soutien à l'organisation des repair-café organisés à la bibliothèque ;*
- *ajout de prestations de réparation d'appareil ménager/électrique/électronique aux subventions FEDD en 2021 ;*
- *soutien à l'organisation de la bourse aux vélos de Pro Vélo, soutien d'un local de la transition avec différentes associations (SEL, Pro Vélo/rayon X) représentée ;*
- *création, gestion et promotion du site internet "Vevey s'engage" qui promeut des initiatives qui vont dans le sens de la réparation et récupération) ;*
- *promotion de PumpiPumpe (diffusion annuelle avec le matériel de la Fête des voisin-es) ;*
- *promotion de la mise en place de boîtes d'échange sur l'espace public. Une nouvelle association "1800trucs" a été constituée en mai 2022 et elle propose notamment une bibliothèque d'objets ;*
- *par ailleurs, les services de la Ville soutiennent et promeuvent le marché aux puces de la Place Robin, mettent à disposition la Grenette et de tables pour les marchés gratuits et une réflexion interservices pour une extension de la ressourcerie est en cours.*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Vœu 04/2022

La Cogest souhaite que dans les années à venir, le rapport que le secrétariat général et le secrétariat municipal transmettront à la Cogest pour son analyse (mars-avril) soit plus complet que celui de cette année. En particulier à propos des rapports des représentations de la Municipalité dans les instances intercommunales, comités de direction, conseils de fondations et autres associations ou entreprises.

Réponse : Le Secrétariat général reconnaît que cette année, les rapports des représentations sont arrivés tardivement. A l'avenir, il veillera à ce que la Cogest reçoive ces rapports avant de la rencontre avec la municipalité. Néanmoins, à noter que cette année certains nouveaux membres de la Municipalité n'avaient pas encore de matière à rapporter, les AG et autres événements n'ayant pas forcément encore eu lieu dans les premiers six mois de législature.

RELATIONS HUMAINES

Vœu 05/2022

La Cogest souhaite recevoir la directive communale concernant le télétravail.

Réponse : La Municipalité a transmis la directive de télétravail à la Cogest en date du 25 mai 2022.

COHÉSION SOCIALE

Vœu 06/2022

La Cogest souhaite qu'une des plaques de nom de rue de la Place du 14 juin soit déplacée pour être mise plus en évidence sur l'esplanade devant Manor ; une plaque explicative sur la grève féministe du 14 juin devrait y être ajoutée.

Réponse : Le service partage ce constat et profitera de l'activation de la commission municipale de l'égalité des genres, dès la rentrée 2022 pour définir de manière collective l'emplacement idéal et le contenu de la plaque complémentaire. Enfin, pour la mise en œuvre, le Service de la cohésion sociale collaborera avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité, qui d'ailleurs participe à la commission de l'égalité.

URBANISME ET MOBILITÉ

Vœu 07/2022

La Cogest souhaite que l'aménagement de la place à l'extrémité Est de la Rue Jean-Jacques Rousseau fasse l'objet d'une étude pouvant aboutir à une amélioration de la situation actuelle.

Réponse : L'amélioration de l'aménagement est en cours d'étude

BÂTIMENTS, GÉRANCE ET ÉNERGIE (VISITE DES JARDINS)

Vœu 08/2022

La Cogest souhaite que la Municipalité de Vevey prenne acte des constatations faites et détaille les mesures qu'elle envisage de prendre ainsi que le calendrier d'une application conforme aux statuts et au règlement des jardins de Gilamont.

Réponse : Les statuts et le règlement ont été adoptés en assemblée générale du 15 mars 2010. Le respect du règlement a semble-t-il varié avec le temps. La Municipalité a pris acte des constatations faites et envisage à moyen terme l'adoption d'un plan d'ensemble conforme aux buts principaux des statuts, à savoir « unir les jardins familiaux dans la commune de Vevey, de les développer et de réunir les jardiniers amateurs ».

Vœu 09/2022

En matière de sécurité, toute la zone des jardins n'est malheureusement pas favorablement accessible pour les services de secours (ambulances, pompiers). Il serait malheureux qu'une personne subisse des conséquences suite à une perte de temps des secours pour atteindre leurs objectifs. Dès lors la Cogest souhaite qu'une voie d'accès soit envisagée pour accéder aux différentes parcelles au milieu de la surface, afin de pouvoir porter secours beaucoup plus rapidement qu'actuellement. Pour le moment, une ambulance ne pourrait se garer que sur la Route du Stand et/ou au-dessus de l'ancienne poudrière.

Réponse : La problématique des voies d'accès sera traitée dans le cadre d'un plan d'ensemble d'organisation des parcelles.

Vœu 10/2022

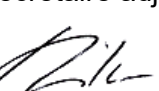
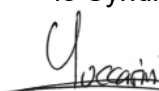
Une seule borne hydrante est mise à disposition de cette zone des jardins. Elle se trouve devant l'ancienne poudrière, soit tout en bas de la surface occupée par les jardins. Ceci rendrait nettement plus long le travail des pompiers s'ils devaient intervenir. Dès lors la Cogest souhaite qu'une borne hydrante soit aussi installée sur le haut de la zone des jardins, peut-être à proximité du Giratoire du Rio Gredon.

NB : La parcelle étant sur la commune de Saint-Légier, cette question doit probablement être envisagée avec celle-ci et avec le SIGE.

Réponse : Le règlement d'application n'est pas très précis en matière de distance et de nombre de bornes hydrantes (BH) devant être installées par les communes. Mais en substance, l'ECA et le commandant du corps de sapeurs-pompiers desservant la zone ont la possibilité d'exiger l'installation d'une BH. La nature des constructions d'un seul niveau avec une emprise au sol variant de 10 à 30 m² sur une parcelle de 10'000 m² est considérée comme un risque faible à moyen. Dans le cas qui nous occupe, il existe deux BH et non une seule. Les deux BH existantes sont dans la norme admissible ; d'autant que les moyens modernes mis à disposition par l'ECA au SDIS Riviera, permettent de lutter contre le feu avec des distances plus grandes que par le passé. Si une troisième BH est souhaitée, il appartiendra à la commune de Blonay - Saint-Légier de se déterminer en tant qu'autorité compétente.

Ainsi adopté par la Municipalité, le 2 juin 2022.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire adj.



Yvan Luccarini Chloé Milner